

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 4 avril 2019
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 31

**Extension du parc d'activités de Kerjaouen
Orientations d'aménagement et modalités de concertation**

Dans le cadre de son développement économique Quimper Bretagne Occidentale envisage l'extension du parc d'activités de Kerjaouen, sur la commune de Quimper. Le projet situé en bordure de l'avenue du Morbihan dans la continuité Sud de l'actuelle zone d'activité de Kerdroniou, s'étend sur une superficie d'environ 47 hectares. Sa vocation principale est industrielle. Le schéma d'aménagement doit être soumis à la concertation avant d'engager les études règlementaires.

Situé en bordure Sud de l'avenue du Morbihan dans le quartier d'Ergué-Armel, sur la commune de Quimper et dans le prolongement des parc d'activités existants de Kerdroniou, de Ménez Prat et du Guelen, qui constituent le principal bassin industriel de la communauté d'agglomération, ce secteur propose 47 hectares potentiellement urbanisables.

Quimper Bretagne Occidentale est déjà propriétaire d'environ 19 hectares et les négociations sont en cours pour l'acquisition des autres parcelles inscrites dans le périmètre de l'opération.

A ce stade des études préliminaires, le scénario d'aménagement élaboré conformément aux orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P) du plan local d'urbanisme de la ville de Quimper, proposerait :

- environ 41 hectares de surface commercialisable répartis en lots et macro lots de 0,3 à 7 ha ;
- l'aménagement de plateformes destinées à l'accueil de projets industriels ou logistiques ;
- la création de l'accès principal depuis le carrefour giratoire existant du chemin de Kerdroniou ;

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2019 (accusé de réception du 09/04/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

- la création d'une voie principale de distribution bouclée sur l'extrémité de la rue Louison Bobet. Deux carrefours giratoires destinés à faciliter et sécuriser les flux de circulation, notamment poids lourds, sont envisagés. Cette voie desservira directement les plateformes principales et sera complétée par une première impasse qui permettra la desserte d'unités foncières plus réduites, à l'Est du programme. En option, une seconde impasse pourrait être réalisée en partie Ouest pour découper au besoin les plateformes constituées ;
- la création d'un bassin principal de retenue des eaux pluviales avec rejet au ruisseau du Lendu, à l'Est du programme ;
- la création de cheminements doux s'appuyant sur la structure bocagère et les éléments naturels existants : talus, haies bocagères et chemins creux, qui seront valorisés ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de soumettre ces orientations d'aménagement à la concertation publique suivant les modalités ci-après :

- 1 - information dans la presse locale et sur le site internet de la communauté d'agglomération ;
- 2 - mise en place d'une exposition, avec mise à disposition d'un registre d'observations pendant une période d'un mois en mairie annexe d'Ergué-Armel ;
- 3 - organisation d'une réunion publique à l'issue de cette exposition.